



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-06

L'an deux mille vingt-trois,
Le 13 avril 2023 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE
15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Dominique NAVET
- Emilie Lisse donne pouvoir à Bernard MOUSSAY

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention aux associations communales. Il expose comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2023

Application agréée à l'aspaste.com

99_DE-062-216209080-20230413-2020_06-DE

DESIGNATION	Montant
CCAS	16 000,00
COMITE CAPELLOIS FETES SPORTS ET LOISIRS	2 500,00
APEL ST JO	450,00
APE ECOLE PUBLIQUE	1 100,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 100,00
FOOTBALL CLUB CAPELLOIS	1 000,00
CLUB DE L'AMITIE	700,00
UNCAFN 39/45	500,00
ECOLE D'EQUITATION DU BOULONNAIS	500,00
CLUB ASTRONOMIE	150,00
CLUB ATHLETISME	700,00
ASSOCIATION ABC (BOULISTE CAPELLOIS)	200,00
DI VINO WORLD JAZZ FESTIVAL	1000,00
TOTAL	25 900,00

Les présidents d'association faisant partie du Conseil Municipal ne peuvent participer au vote. Ainsi, M Jean-Pierre FLOUR (président du Comité des fêtes) s'abstient

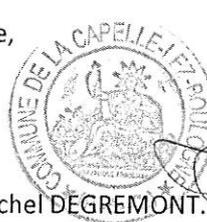
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions mentionnées aux associations locales. (18 voix)

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 13/04/2023

Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :

15 AVR. 2023



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2023

Application agréée E.lespalte.com